Rencontre DGHAN (TRIA ET PLAN Opérationnel) 2025-07-16

Présents : Julie, Sophie, Gisèle, Véronique

1. Fonctionnement du secretariat -  soutien par un travailleur du SPF - Suivi du courrier du Ministre
	1. Cadre de travail
	2. Fonctionnement concret

 JC : concrètement , CSNPH devra suivre réforme de la loi et transposition directive EDC – ce sera Oljan qui soutiendra dans les travaux réforme de la loi

Que va faire Oljan : soutenir dans les GT qui vont débuter

Hanna ( Flandre) va commencer en septembre à coordonner le projet réforme loi 87

GM :

1. Il ne s’agit pas d’un remplacement
2. Oljan est la personne qui viendra en renfort au CSNPH pour la révision de « loi 87 » ; il faudra aussi ponctuellement en fonction dossiers d’autres collaborateurs . ex : réforme pension… on ne sait pas faire la liste maintenant. JC : on doit se mettre d’accord sur la manière de travailler
3. Oljan dépend de Monsieur Samyn : je serai particulièrement prudente mais en même temps , il faut garantir la liberté de parole du CSNPH – ce sera une approche pas facile / SL : Voir aussi aide de la DG exp juridique . il faudra passer des conventions
4. La situation de santé d’Anne est très difficile et ne permet pas de penser qu’elle pourra reprendre ses fonctions d’analyse juridique par rapport aux attentes du CSNPH
5. TRIA : respect des calendriers et objectifs ? financement ?

Rapportage BOSA et IF ce lundi 14.07:

* JC : On a pris des mesures de crise ces derniers mois
* Mi-mai : F. Vertongen – progr manager nouvelle équipe mixte SMALS- CGK qui gère le module product handling 🡺 grosse amélioration : planing, structure de gvance qui fonctionne
* Délais : septembre 2026 : fin développements et test ensuite : pour un go-life janvier 27 🡺 GM : testing essentiel 🡺 JCL : on ne peut prendre aucun risque
* Finances : pour 2025 : compter sur le provision interdépart de 2024 : 500.000€ : on attend le conclave . A suivre . Pour 2026 : déficit mais il faut arriver avec le budget disponible et éliminer les personnes non nécessaires dans la gestion : économie sur des fonctions et dans la vitesse d’avancement du programme (au plus longs sont les développements, au plus cela coûte)
* GM :je fais un lien avec réforme 1987 : pas avant 2027 donc ? JC : effectivement , on va travailler par chantiers. Le ministre demande toute fin et atterrissage de la réforme : été 2028 . on commence par le chantier « cumul travail et Handicap »
1. Réforme loi 87 –
	1. Contenu et calendrier des GT
	* on va travailler par chantiers. Toute fin : été 2028 . on commence par cumul travail et Handicap.
	* Nouvelles règles INAMI : les alloc pourraient s’aligner  ?
	* autres chantiers pas définis ? non, en septembre
	1. participation CSNPH
		1. JC : À voir avec nouvelle programme manager « Hanna »
		2. SL : NPG Beenders : étape 1. plan travail ; 2. Structuration concertation soc.civile
		3. Si changements sur TRIA , il faudra adapter : avec l’équipe existante SMALS -CGK, il faudra voir comment
		4. Il faudra aussi des collaborations avec autres régl et donc travail avec la Dir exp jur
		5. GM : il faut nettoyer les couches actuelles existantes . pas d’effet pervers . JCL : se mettre OK avec entités fédérées
		6. JCL 2 sortes de collaboration avec le CSNPH
			1. Dans les GT par chantier : représentation du CSNPH sur le contenu
			2. Concertation générale avec la Société civile : il faut encore identifier ( E. fedérées et autres …et le CSNPH ) : en octobre/novembre 25
				1. Evènement grand pour entendre les attentes . cfr : le congrès en Flandre pour repenser le secteur des soins
				2. GM : je peux aussi renvoyer à la concertation Courard en 2010 : 2 temps : 1. récolte et puis 2. pré-texte
2. Téléphonie – solution pour réduire coûts ?
	1. Rien pour l’instant
3. Diverses notes et textes de la DGHAN toujours attendus : Belrai, réforme CSNPH
	1. Belrai : on attend retour Cabinet qui souhaite encore creuser avec les développeurs BELRAI et échelle Pacolet. GM : pas un petit dossier, il faudra qqn qui épaule VDE ; ce sera un des chantiers de la réforme Loi 87.

SL : Collège médecine aussi avance pour une harmonisation des critères

* 1. Réforme CSNPH : VDE aurait fait des commentaires fin de la législature précédente sur un texte d’AR ; VDE ne se souvient pas . SL transmet les texte commenté.
1. Suppression des assignations postales : décision du CM ?
	1. Repasse en CM ce vendredi 18.07 ; le 20 juin, le CM a décidé que le compte bancaire sera toujours la norme avec pour seul exception le chèque circulaire pour les autres . Le cash à domicile ne sera plus du tout possible (machines vieillissantes – coût disproportionné ) . 1015 personnes encore payées à domicile par la DGHAN
	2. Enquête tél auprès 180 personnes  :ils disent que c une facilité mais 60% peuvent/veulent bien basculer à la CB.
	3. cartes prépayées comme les CPAS Et Iriscare : Cahier de chargepour toutes les administrations (aussi pensions…) mais la DGHAN pas demandeur car cela nécessite des adaptations en plus dans TETRA ET TRIA !
2. App Handypark –
	1. Gratuité des sms : pas de retour des opérateurs ni du Cabinet Matz/Beenders
	2. Premières analyses quant à la mise en oeuvre du système

SL : Il est prévu de prévoir un mandat pour les institutions . Pour contourner la limite des 2 numéros de plaque par carte . GM réagit : 1. Titulaire doit être dans le bus . 2. alors aussi possible pour les bénévoles ! SL nous revient

Autres dossiers

1. Réécriture des lettres :
* 1 groupe de lettres concernant les convocations est prêt - au plus tard la semaine prochaine dans TETRA .
* Dans TRIA , les 3 autres groupes de lettre : finalisation dans autres langue en cours

1. Rencontre MATZ : JC : MATZ ne considère pas que l’ accessibilité des Bâtiments de la Régie est une priorité : du coup, les travaux pour le centre d’Hasselt (se profilait comme centre d’excellence comme Charleroi) et de Mons sont compromis ( même les travailleurs sont dans des conditions misérables et services régionaux DGHAN : SL transmet liste préoccupations que le CSNPH appuiera lors de la rencontre du 23.07 et le secretariat fera un retour à la DGHAN après la réunion du 23.07.

1. Communication par ebox : de plus en plus succès ( les personnes reçoivent des demandes dans l’Ebox mais doivent toujours envoyer leurs documents par voie postale)
2. My Handicap : Téléchargement par les personnes elles-mêmes et pas tant par les professionnels ; c une surprise pour JC